



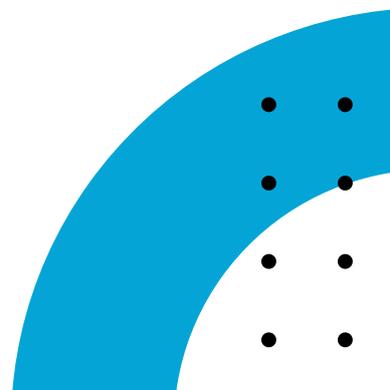
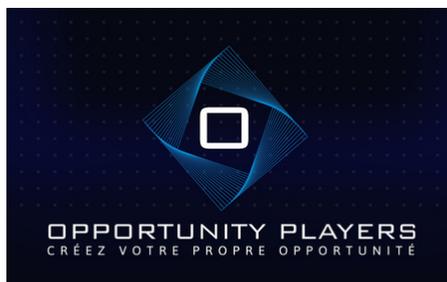
JOURNAL OFFICIEL LFH

N° 201 - 12 Mai 2025





Nos partenaires



DOUBLE DROIT DE JEU

Règle du double droit de jeu : plus d'opportunités pour les talents

La règle du double droit de jeu permet aux jeunes talents de jouer pour deux clubs différents, sous certaines conditions strictes.

Les principaux avantages incluent :

- Développement des joueurs -> Plus d'opportunités de progression sans limitation de leur expérience de compétition.
- Réduction du stress et des conflits -> Flexibilité accrue pour les joueurs et les clubs.
- Meilleure coopération entre les clubs -> Stabilité et développement structuré des talents.

Restrictions :

- Le joueur ne peut pas jouer dans une division où une équipe du club prêteur est déjà active.
- Seuls les joueurs de moins de 22 ans au 1er janvier précédant la saison en cours sont éligibles.
- Le joueur doit être identifié dans une liste de 35 joueurs sélectionnés pour une équipe nationale junior ou senior.

Procédure :

1. La demande doit être faite via le formulaire en ligne ci-dessous entre le 1er et le 31 août de la saison en cours.
2. Le formulaire doit être complété par le secrétaire du club emprunteur et confirmé par le secrétaire du club prêteur.
3. La demande doit être approuvée par le Secrétariat général de l'URBH.
4. Le joueur peut jouer à partir du quatrième jour ouvrable après confirmation.

Restriction supplémentaire : Le droit de double jeu ne s'applique pas aux matchs de la Coupe de Belgique.



<https://form.jotform.com/243533430886359>



JOUEURS TALENTUEUX IDENTIFIES

Exception sur l'âge : accès plus rapide aux ligues seniors

La règle de l'exception sur l'âge permet aux Joueurs Talentueux Identifiés (JTI) de passer plus tôt à la compétition senior.

Les principaux points incluent :

- **Participation anticipée** -> Les garçons peuvent participer aux compétitions seniors dès le 1er janvier de l'année où ils atteignent 16 ans, et les filles dès le 1er janvier de l'année où elles atteignent 15 ans, sous des conditions strictes.
- **Sélection préalable** -> Cette exception s'applique uniquement aux joueurs sélectionnés pour un tournoi de sélection interrégional (IRT ou HUB) U16.
- **Développement à long terme** -> Les clubs et les entraîneurs peuvent mieux planifier le développement de leurs talents.
- **Progression naturelle** -> Les jeunes talents peuvent atteindre un niveau supérieur compétitif à leur propre rythme, sans être freinés artificiellement.

Procédure :

1. Un représentant légal du joueur doit soumettre une demande via un formulaire en ligne.
2. La demande doit être accompagnée de la preuve de sélection pour un tournoi IRT ou HUB de la sélection U16.
3. La demande est évaluée et approuvée par l'URBH si toutes les conditions sont remplies.
4. Le joueur peut participer à des matchs seniors à partir du quatrième jour ouvrable après confirmation.

Ces nouvelles règles contribueront à un développement harmonieux et structuré des jeunes talents, leur permettant de maximiser leur potentiel et de s'épanouir dans leur carrière sportive.



<https://form.jotform.com/250402764139353>



TEST-MATCHS | SAISON 2024-2025

SUIVANT L'ARTICLE 654 DU REGLEMENT LFH

WE 17/18.05 (ALLER)

D1LFH POUR LA MONTÉE EN D2 HOMMES

Union Beynoise – Pentagoon Kortessem (test-match des 2e)

~~HSC Tubize~~ – HBC Evergem (test-match des 3e)

Jeunesse Jemeppe – HC Eeklo (test-match des 4e)

D1LFH POUR LA MONTEE EN D2 DAMES

~~HC Villers-Amay 59~~ – HC Roeselare (test-match des 2e)

KTSV Eupen – ~~Achilles Bocholt~~ (test-match des 3e)

SHC Mont-sur-Marchienne – HC Atomix (test-match des 4e)

PROMO LG VS BH POUR LA MONTÉE EN D1 LFH MESSIEURS

Ren. Montegnée – Entente du Centre CLH (test-match des 2e)

Le champion Promo B-H, EHC Tournai, n'est pas éligible à la montée en D1 LFH vu que le club aligne déjà une équipe dans cette division (LFH 612.E)

HC Villers-Amay 59 – SHC Mont-sur-Marchienne (test-match des 3e)

Union Beynoise – HC Perwez (test-match des 4e)

WE 24/25.05 (RETOUR)

D1LFH POUR LA MONTÉE EN D2 HOMMES

Pentagoon Kortessem – Union Beynoise (test-match des 2e)

HBC Evergem – ~~HSC Tubize~~ (test-match des 3e)

HC Eeklo – Jeunesse Jemeppe (test-match des 4e)

D1LFH POUR LA MONTEE EN D2 DAMES

HC Roeselare - ~~HC Villers-Amay 59~~ (test-match des 2e)

~~Achilles Bocholt~~ - KTSV Eupen (test-match des 3e)

HC Atomix - SHC Mont-sur-Marchienne (test-match des 4e)

PROMO LG VS BH POUR LA MONTÉE EN D1 LFH MESSIEURS

Entente du Centre CLH – Ren. Montegnée (test-match des 2e)

SHC Mont-sur-Marchienne – HC Villers-Amay 59 (test-match des 3e)

HC Perwez – Union Beynoise (test-match des 4e)

Les clubs doivent signaler pour le 15.05 s'ils veulent ou non être pris en considération pour une montée éventuelle.





Rapport de la réunion de la Commission de Juridiction d'Urgence du
05/05/2025 à 20h00

URBH - KBHB

AFFAIRE :

Commission de Juridiction d'Urgence vs. Biobest SASJA HC – plainte concernant une phase de jeu et des décisions arbitrales lors du match contre HC Visé BM.

MOTIF :

Évaluation des faits et de la décision arbitrale à la suite d'une phase de jeu lors du match entre Biobest SASJA HC et HC Visé BM.

PRÉSENTS :

Commission de Juridiction d'Urgence:

- Jos Verelst – président
- Guy Kerremans
- Eric Schreder
- Diego Cutaia
- Klaus Dieter Convents

D'office :

- Tessa Leeten – secrétaire

Parties concernées :

- Pour Biobest SASJA HC : Iny Hofstede
- Arbitres et observateur : Robbe Truyts, Yentof Bernaerts, Mark Everaert

I. CONTENU DE LA PLAINTE :

Biobest SASJA HC dépose une plainte formelle concernant la phase finale du match contre HC Visé BM.

Le club demande une motivation claire et une référence au règlement sur lesquelles les décisions suivantes sont basées :

- Sur quel règlement les arbitres se sont-ils basés pour transformer, après le signal officiel de fin de match, une sanction disciplinaire en une phase de jeu ayant un impact sur le résultat ?
- Pourquoi le coup franc à 9 mètres sifflé initialement a-t-il été transformé en jet de 7 mètres lors de la reprise du jeu, alors que la faute présumée ne s'est pas produite lors d'une occasion manifeste de but et après le signal de fin de match ?





URBH - KBHB

II. DÉCLARATIONS :

Biobest SASJA HC réitère sa plainte et conteste spécifiquement la décision des arbitres de transformer un coup franc à 9 mètres en un jet de 7 mètres.

La secrétaire du club ajoute qu'aucune explication n'a été donnée par les arbitres ou l'observateur.

Les arbitres expliquent leur perception de la phase :

À 59:57, ils sifflent une situation de 9 mètres pour une faute commise dans les dernières secondes du match. Le temps s'écoule jusqu'à 60:00, moment où ils constatent qu'un joueur de Sasja est au sol et autorisent l'entrée des soigneurs.

Dans le tumulte, une conversation a lieu entre M. Koenraad Van Ransbeeck et l'arbitre Yentof Bernaerts. Suite à cette conversation, ils décident d'appliquer le protocole et de montrer un carton rouge et un carton bleu. Ensuite, ils modifient leur décision initiale et optent pour un jet de 7 mètres. Cette décision est confirmée à la table après concertation avec l'observateur.

Les arbitres précisent qu'ils ont suivi l'article 8.10.a du règlement, tel qu'ils l'ont interprété à ce moment-là. Après réflexion, ils reconnaissent que cette décision n'était pas conforme au règlement.

L'observateur Mark Everaert soutient les arbitres, précisant que la décision a été prise dans des circonstances très chaotiques. Après avoir recueilli plus d'informations, il admet que la décision était incorrecte. Il qualifie l'incident de regrettable et reconnaît sa part de responsabilité.

III. ÉVALUATION :

La Commission de Juridiction d'Urgence conclut qu'il s'agit d'une erreur arbitrale.

Elle décide que le match URBH-KBHBMSHL007 entre Sasja HC et HC Visé BM doit être rejoué.

Le match devra avoir lieu les 13, 14 ou 15 mai 2025 (en semaine).

Les clubs peuvent convenir ensemble des détails du match et ont jusqu'au mercredi 7 mai 2025 pour les communiquer à l'URBH.

En l'absence d'accord à cette date, l'URBH fixera elle-même la date du match dans cette période.

Concernant la composition des équipes, le match rejoué devra se disputer avec les mêmes joueurs que ceux inscrits sur la feuille de match du match URBH-KBHBMSHL007.

Aucun autre joueur ne pourra être ajouté à la feuille de match du match rejoué.

L'URBH désignera les arbitres et l'observateur.

Décision rendue par la Commission Juridique d'Urgence de la KBHB-URBH le 5 mai 2025.

Jugée par :

- Jos Verelst – président
- Guy Kerremans
- Eric Schreder
- Diego Cutaia
- Klaus Dieter Convents





URBH - KBHB

Rapport de la Commission Sportive Paritaire (CSP) du 06/05/2025 à 20h00

Suite à des faits survenus lors du match des Play-offs de la Super Handball League, **HUBO Handbal – Sasja HC**, en date du 26 avril 2025.
(Dossier n° 2425.07)

Présents :

Commission Sportive Paritaire:

- TIMMERMANS Didier (président & assesseur)
- VERBEEK Kevin (secrétaire & assesseur)
- VERELST Jos (assesseur)

Parties convoquées :

- Monsieur SAHRAOUI Samy (joueur HUBO Handbal)
- Madame CARPENTIER Katrien (secrétaire du club HUBO Handbal)
- Monsieur GILIS Kristof (arbitre)
- Monsieur JANSSENS Steffen (arbitre)

I. FAITS PRÉCÉDENTS :

Suite au match susmentionné, le Secrétariat Général (SG) de l'URBH-KBHB a reçu un rapport d'arbitres concernant des faits survenus durant le match.

À la 15e minute de la première mi-temps, une phase confuse survient aux abords de la ligne des 6 mètres entre l'attaquant (pivot) Koenraad Van Ransbeeck (Sasja HC, n°17, n° de membre 79938) et le défenseur Samy Sahraoui (HUBO Handbal, n°9, n° de membre 927354).

Lors de cette action, les deux joueurs tombent au sol. En se relevant, le joueur de HUBO Handbal (Samy Sahraoui) pose volontairement le pied sur l'abdomen / les côtes du joueur de Sasja HC (Koenraad Van Ransbeeck).

L'arbitre Kristof Gilis, placé à proximité, observe clairement l'incident. Il interrompt immédiatement le jeu et demande une assistance médicale. Un protocole rapide est suivi, et une brève concertation a lieu avec l'observateur (Sigurd Thomassen).

À la suite de cela, un carton rouge + bleu est attribué au joueur de HUBO Handbal (Samy Sahraoui).





URBH - KBHB

Les arbitres ont également mis les images vidéo de cette phase à disposition de la Commission Sportive Paritaire.

II. PROCÉDURE :

En raison des faits mentionnés, le Secrétariat de l'URBH-KBHB a décidé de convoquer les parties suivantes devant la Commission Sportive Paritaire:

- Monsieur SAHRAOUI Samy (joueur HUBO Handbal)

L'intéressé a été invité à comparaître devant la Commission Sportive Paritaire le 06/05/2025 à 20h30. La séance s'est tenue en public et en ligne via Microsoft Teams.

Toutes les parties convoquées étaient présentes en personne :

- Monsieur SAHRAOUI Samy
- Madame CARPENTIER Katrien (secrétaire du club HUBO Handbal)

Les arbitres Kristof Gilis et Steffen Janssens étaient absents.

Les parties présentes ont eu l'opportunité de présenter leur version des faits.

Les débats ont ensuite été clos et la Commission a pris l'affaire en délibération.

III. POSITIONS DES PARTIES :

Avant la séance, la CSP a pris connaissance d'une lettre des arbitres datée du 05/05/2025. Ils s'excusent pour leur absence due à des obligations professionnelles. Dans cette lettre, ils confirment le contenu du rapport d'arbitres et renvoient aux images, qu'ils jugent explicites.

La CSP donne d'abord la parole à Samy Sahraoui. Celui-ci explique son implication dans les événements et mentionne avoir déjà reçu une sanction disciplinaire interne du club HUBO Handbal.

La CSP donne ensuite la parole à Katrien Carpentier, secrétaire du club. Elle n'a que peu à ajouter concernant les faits, mais confirme que des mesures disciplinaires internes ont bien été prises envers Samy Sahraoui. La CSP en prend acte, sans mention de leur nature par souci de confidentialité.





URBH - KBHB

Après avoir entendu toutes les parties, le président clôt les débats. Le Comité délibère ensuite sur la décision à prendre.

IV. ÉVALUATION & DÉCISION :

1. Monsieur Samy SAHRAOUI (joueur HUBO Handbal) était convoqué pour avoir enfreint les règles de jeu.

Motifs :

- La CSP considère les faits mentionnés dans le rapport comme établis.
- Remerciements aux arbitres pour la transmission des images.
- La CSP estime qu'il s'agit d'un acte conscient et délibéré de la part de Samy Sahraoui, ce qui constitue une circonstance aggravante.
- Aucun signe de remords ni excuses n'ont été exprimés durant la séance.
- Étant donné le rôle exemplaire des joueurs de haut niveau envers les supporters et les jeunes joueurs, la CSP considère les faits comme très graves. Ce genre d'images nuit à l'image du sport.

Décision :

- Imposition d'une suspension ferme de 10 journées de compétition à Samy SAHRAOUI, conformément à l'article 4.2.6 du catalogue des sanctions.
- Compte tenu des circonstances aggravantes, la CSP estime qu'une sanction plus lourde que celle prévue est justifiée.
- La CSP demande au SG, dans le cas où le joueur quitterait la compétition belge ou la Super Handball League, d'informer la fédération d'accueil afin que cette sanction ne soit pas contournée.

2. Les frais sont à charge du club HUBO Handbal.

Ainsi jugé par la Commission Sportive Paritaire de l'URBH-KBHB, le 06 mai 2025.

Ont statué sur l'affaire :

- TIMMERMANS Didier (président & assesseur)
- VERBEEK Kevin (secrétaire & assesseur)
- VERELST Jos (assesseur)





Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la L.F.H. du 29.04.2025

Présents : J-L. Dessart, B. Neuville, P. Hourez, M. Dessart, B. Brasseur, T. Marique, E. Colonius, J-P. Thevissen

Excusés : I. Paquet, T. Pierloot

1. Le mot du Président

A l'occasion de la première réunion suivant notre assemblée générale de Mars dernier, nous pouvons nous montrer satisfaits de la tenue de celle-ci. L'ambiance a été très positive et les exposés très éclairants. D'ailleurs, il paraît que « l'après- AG » s'est terminé assez tard et que ce ne sont pas nécessairement les Liégeois qui menaient l'ambiance.

Nous félicitons l'équipe du HC Sprimont pour sa prestation en finale de la coupe féminine « Lotto Cup ». Ce type de rencontre est très particulière mais les filles ont tenu leur rang en faisant douter le club de St-Trond presque jusqu'à la dernière minute. Gageons que ce n'est que partie remise !

Bravo aux clubs de St-Trond et de Bocholt pour leur victoire ainsi qu'aux deux paires d'arbitres pour leur très belle prestation.

Nous pouvons aussi féliciter les dames du ROC Flémalle et les hommes du HC Sprimont pour leur titre en D1 LFH, tout comme le HC Malmedy qui est champion en Promotion liégeoise. Bonne chance à eux dans les compétitions supérieures.

Pour conclure, je termine mon intervention en formulant le souhait que l'importance des rencontres ne fasse pas oublier à toutes les personnes sur et en dehors des terrains que notre sport véhicule des valeurs telles que le respect de l'autre et le fair-play et qu'il appartient à tous de se montrer dignes de « l'esprit handball ».

2. Approbation du PV de la réunion du 4 mars 2025

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans objection ni remarque.

3. Trésorerie

Budget 2025

Benoit présente le budget 2025, qui est passé d'un bénéfice de 2.690 euros à un déficit de 20.157 euros suite à la notification de la diminution des subsides de fonctionnement et du « secteur non-marchand ». Il explique que cette diminution est due à de nouveaux critères d'évaluation défavorables et à des moments budgétaires difficiles pour les pouvoirs subsidants. Benoit se veut optimiste grâce à des projets rémunérateurs introduits auprès de différentes instances et que le bénéfice cumulé des années précédentes doit permettre d'envisager 2025 sans pression financière. Le paiement de la facture « Clubee » contribue également au déficit. Baudouin demande que les intérêts des comptes bancaires soient ajoutés au budget, et Benoit fera le suivi avec Hervé.

4. Secrétariat

Election du bureau LFH, des membres et experts du CEP

Les administrateurs marquent leur accord pour nommer :

Président LFH : Jean-Luc Dessart

Vice-Président : Baudouin Brasseur

Accompagnés de Benoit, ils composent le bureau du Conseil d'Administration de la LFH

Membres du CEP URBH : Jean-Luc Dessart, Baudouin Brasseur et Thierry Pierloot

Suppléants du CEP URBH : Thierry Marique et Jean-Pierre Thevissen

Experts du CEP URBH : Evelyne Colonius, Pascale Hourez et Martine Dessart



Approbation des décisions prises par courriel

- La prise en charge de la facture Clubee à 1/3 (2/3 pour la VHV) en date du 14.04
- La modification des matricules du ROC Flémalle (599 -> 006) et du HC Herstal (006 -> 058)

Projet de développement des compétitions jeunes filles – statut « R » des équipes combinée

En concertation avec l'ensemble de ses collègues, Benoit propose une modification règlementaire concernant les équipes combinées dans les compétitions jeunes filles LFH. Afin de lever certains blocages dans le but de développer ces compétitions, Benoit propose de supprimer le passage en statut « R » des équipes combinées. Les administrateurs marquent leur accord.

Démission du NCHC Bastogne

Le secretariat de la LFH a reçu l'information de la démission du club du NCHC Bastogne à la suite du départ de plusieurs joueurs et membres du staff. Le C.A. de la LFH comprend et respecte la décision du club. Il espère que les membres actuels du club trouveront un nouveau club pour continuer leur activité.

Finales LFH et URBH jeunes

Les finales LFH jeunes se dérouleront le samedi 24 mai à Sprimont, alors que les finales URBH jeunes se joueront le dimanche 1er juin à Visé.

Demande de doublement du secrétariat du HC Sprimont

Le HC Sprimont a transmis une demande de dérogation pour accorder un doublement du secretariat du club en vue de la saison prochaine. Les administrateurs comprennent bien la situation du club qui s'est beaucoup développé les dernières années et sont conscients de la difficulté de recruter des bénévoles.

Par contre, ils mentionnent les risques éventuels de fonctionner avec 2 secrétaires reconnus, alors que les règlements LFH sont clairs à ce sujet. De plus, il est nécessaire d'en discuter au niveau URBH, ce que Benoit fera rapidement avec son collègue Dries, SG de la VHV. Après cela, Benoit fera une évaluation de la faisabilité de la demande du club.

5. Affaires Techniques

Nomination de Nathan Bolaers en tant que coordinateur de la Commission Technique

Benoit confirme que la nomination de Nathan s'inscrit dans une volonté de structurer et redynamiser la CT LFH. L'appel à candidatures annoncé n'a pas remporté le succès escompté, Nathan et Jonathan se mettront donc rapidement en contact avec de potentiels futurs membres.

Projet « Respect Your Body »

Avec la collaboration de Florian Glesner, le projet « Respect Your Body » sera lancé dès la saison 2025-2026. Celui-ci aura pour objectif d'accompagner les clubs et les entraîneurs dans la mise en place de séances de préparation physique destinées aux jeunes joueurs. Benoit reviendra avec plus de précisions lors de la réunion du C.A. de juin.

Projet Territor'hand

Afin d'augmenter le nombre des clubs et des membres, Benoit présente le projet Territor'Hand, mis en place par l'ensemble des employés de la LFH. Ce projet se déroulera en 3 étapes :

- Présentation du projet aux entités choisies ;
- Création de nouvelles activités de handball dans les communes et centres sportifs ;
- Accompagnement pour le passage en club officiel.

Les administrateurs se réjouissent du projet. Benoit assurera le suivi de celui-ci avec ses collègues.



6. URBH

Suivi du CEP du 25 mars 2025 :

Red Wolves et Black Arrows

Les résultats des Red Wolves ont été discutés à la suite de leur défaite contre le GD de Luxembourg à Hasselt. Une rencontre avec les joueurs et le staff est prévue lors de la prochaine semaine internationale en mai. La dynamique positive autour des Black Arrows a également été abordée. Le tirage au sort particulièrement difficile nous incite à faire preuve de prudence dans nos propos avant et après les matchs. Nous donnons rendez-vous à tous les supporters pour les soutenir.

Finales de Coupe de Belgique

Nous avons assisté à deux finales captivantes qui sont restées indécises pendant longtemps. L'organisation était quasi parfaite, et la structure de gestion des événements de l'URBH a très bien fonctionné, assurant un grand succès populaire. Félicitations aux clubs de St-Trond et de Bocholt pour leur victoire, et un grand bravo au HC Sprimont qui a fait honneur à sa réputation tant sur le terrain qu'en dehors.

7. Arbitrage

Klaus Convent assure actuellement la fonction de chef-arbitre LFH et URBH et cela semble se dérouler sans souci. Les recyclages donnés en janvier et mars, avec des intervenants VHV et LFH ont été appréciés. Jean-Luc souhaite mettre en avant l'arrivée de Louis Di Ilio au sein de la CCAF. Son implication et son sérieux sont appréciés par le C.A.

8. Divers

R.O.I du C.A

Le R.O.I. du C.A. a été transmis aux administrateurs afin que tous puissent prendre connaissance des règles de fonctionnement de cet organe de gestion. Dans le futur, il sera transmis à tout nouvel administrateur.

Grille des compétitions 2025-2026

La grille des compétitions 2025-2026 a été transmise aux clubs. Benoit revient sur les quelques points spécifiques de la saison prochaine :

- Nouveau système en SHL qui impose un remaniement du calendrier de D1 Nationale Messieurs ;
- Le passage à 10 équipes en D2 Dames à partir de la saison 2026-2027 qui implique la mise en place de test-match entre la D2 Nationale Dames et les compétitions de niveau Ligue.

La prochaine réunion est fixée au 17 juin 2025 au CFR de Bouge.



Amendes LFH - Weekend du 26/27.04.25

(WSDC107) HC Schoten - **Brussels HC**: pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(LFHD1D126) **HC Namur-Floreffe** - HC Villers-Amay 59: forfait

Amendes LFH - Weekend du 03/04.05.25

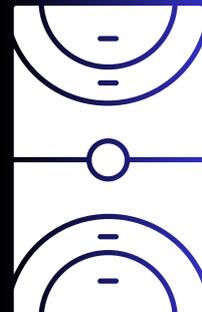
(WFDPDA009) **Fémina Visé** - DHC Waasmunster: pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(WFDPDB009) **Union Beynoise** - Uilenspiegel: pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(WSDC114) **Brussels HC** - HBC Evergem A : pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(LFHD1MPO012) HSC Tubize - **J. Jemeppe** : pas de diplôme coach pour le niveau imposé

(LFHD1D127) United Brussels R - **KTSV Eupen** : pas de diplôme coach pour le niveau imposé





URBH - KBHB



Les Red Wolves ne parviennent pas à surprendre la République tchèque

Les Red Wolves n'ont pas été en mesure de créer la surprise en République tchèque ce dimanche, perdant leur dernière rencontre de qualification en vue du championnat d'Europe sur le score de 25 – 22. A la mi-temps, le score était de 12 – 8. Les Red Wolves sont parvenus à résorber un écart creusé assez tôt, mais un manque d'efficacité leur a constamment fait mal. Lors de la seconde partie du match, les Belges gardaient le cap, mais ils ne parvenaient pas à résorber l'écart. La Croatie et la République tchèque se qualifient donc pour la compétition européenne. La Belgique termine troisième du Groupe 5, n'ayant pas remporté la moindre victoire à domicile, ayant seulement réussi à s'imposer en déplacement à Luxembourg.

Dans la foulée du match à domicile contre la Croatie, De Beule, Marchal et Jaeken n'ont pas effectué le déplacement en République tchèque, ce qui laissait le coach fédéral Hamani avec 13 joueurs, au lieu de 16. Au total, ce ne sont pas moins de 11 joueurs qui n'étaient pas disponibles ou qui souffraient de blessure. Les Belges, jouant exceptionnellement en jaune, entamaient mal la partie. Kötters, Riské et Colman loupaient leur tir, tandis que les Tchèques pouvaient se targuer de 100% de réussite. Après 5 minutes, le score était de 3 – 0 à l'avantage de l'équipe locale. Mais la machine tchèque s'enrayait, et 6 minutes durant, l'équipe n'était plus en mesure de marquer le moindre but. Par contre, les Belges concrétisaient plus régulièrement, et après 12 minutes de jeu, ils revenaient au score, 4 – 4. Le gardien Deekens se faisait par ailleurs remarquer par quelques sauvetages.

Au quart d'heure, Dubuc donnait l'avantage aux Red Wolves, mais Morkovsky effaçait directement cette avance. Après un faux départ, les Belges donnaient leur pleine mesure, faisant jeu égal avec les Tchèques, déjà certains de leur qualification. Après 22 minutes, c'était toujours la parfaite égalité, 7 – 7. Après un temps mort demandé par les Tchèques, ceux-ci reprenaient l'avantage 11 – 8, de quoi obliger les jeunes loups d'Hamani à se lancer dans une nouvelle course poursuite. Les deux équipes rentraient au vestiaire à la mi-temps sur le score de 12 – 8.



URBH - KBHB



Dès l'entame de la seconde mi-temps, les Belges loupaient deux occasions, perdant ainsi l'opportunité de revenir au score. Après 6 minutes de jeu, Sterba faisait 15 – 10, et les Belges se retrouvaient avec un retard de 5 buts. C'était le signal pour le coach fédéral Hamani de tenter de redresser la barre en demandant un temps mort.

Les Belges revenaient ensuite dans le match, et après 14 minutes, ils pointaient à 3 petits buts. Avec 59% d'efficacité de tirs chez les Tchèques et 39% chez les Belges, le point faible de ces derniers était une nouvelle fois mis en évidence.

Les jeunes Wolves montraient du courage, de l'enthousiasme et de l'audace. En dépit du peu de possibilités de remplacement et du manque d'expérience, ils tentaient de combler l'écart avec les Tchèques. A moins de deux minutes de la fin du match, ils revenaient à 24 – 22. Mais la République tchèque remportait finalement la partie sur le score de 25 – 22.

Dans l'autre rencontre du Groupe 5, la Croatie s'imposait 30 – 20 face au Luxembourg. Les Croates et les Tchèques terminent aux deux premières places du Groupe, prenant la direction du championnat d'Europe. La Belgique termine troisième avec 2 points. Le Luxembourg complète le classement avec 2 points également, mais un goal-average moins favorable.



Crédit: Michal Struž (Czech Handball)






PROGRAMME FINALES LFH

SAMEDI | 24 MAI | 09H45


U14 PR. LIEGE

U14 PR. B-H

SAMEDI | 24 MAI | 11H45


U16 FILLES HC EYNATTEN

U16 FILLES FEMINA VISÉ


SAMEDI | 24 MAI | 14H15


U16 PR. LIEGE

U16 PR. B-H

SAMEDI | 24 MAI | 17H00

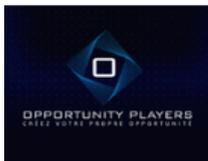

U18 KTSV EUPEN

U18 HC SPRIMONT


HALL OMNISPORTS SPRIMONT - RUE J. POTIER 13 - 4140 SPRIMONT

ORGANISATION: HC SPRIMONT.

FINALES JEUNES
FINALES JEUNES
FINALES JEUNES



FINALES URBH JEUNES KBHB - JEUGDFINALES

DIMANCHE 01 JUIN - 10H00 / ZONDAG 01 JUNI - 10U.

U14 Filles

VS

U14 Filles

DIMANCHE 01 JUIN - 12H00 / ZONDAG 01 JUNI - 12U.

U14 Mixte

VS

U14 Mixte

DIMANCHE 01 JUIN - 14H00 / ZONDAG 01 JUNI - 14U.

U16 Filles

VS

U16 Filles

DIMANCHE 01 JUIN - 16H00 / ZONDAG 01 JUNI - 16U.

U16 Mixte

VS

U16 Mixte

DIMANCHE 01 JUIN - 18H00 / ZONDAG 01 JUNI - 18U.

U18 Garçons

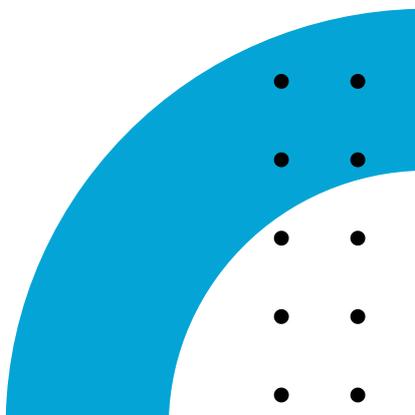
VS

U18 Garçons

HALL OMNISPORTS VISE - RUE DE BERNEAU 30 - 4600 VISE

FINALES JEUNES
FINALES JEUNES
FINALES JEUNES

ORGANISATION: HC VISE BM



SUMMER CAMP - Stage d'été pour vos enfants à l'Union Beynoise !

Cette année, le fil conducteur du stage sera le thème des vacances. Vos enfants auront l'occasion de découvrir le handball à travers des jeux et des activités variés, tout en développant leur équilibre et leur coordination dans une ambiance ludique et conviviale.

Informations pratiques :

 du 4 au 8 août 2025

 enfants de 4 à 10 ans (licenciés ou non licenciés)

 80,00 €

 de 9h00 à 15h30 (garderie disponible de 8h30 à 9h00 et de 15h30 à 16h00)

 École Jean XXIII (Cité Cowette, 18 à 4610 Beyne-Heusay)

Encadrement : assuré par des moniteurs diplômés et expérimentés - Les inscriptions sont dès à présent ouvertes !

Pour réserver ou obtenir plus d'informations, contactez Maëlle :

Téléphone : 0499-896 960 - Email : jeunes@unionbeynoise.be

Nous espérons vous voir nombreux pour partager cette expérience sportive et ludique sans modération !

**STAGE DECOUVERTE
HANDBALL**



**DU 04 AU 08 MAI 2025
BEYNE-HEUSAY**



SUMMER CAMP

ÉCOLE JEAN XXIII, HALL OMNISPORTS - 9H/16H
04 > 08/08 BEYNE-HEUSAY

MINI HAND' : ENFANTS DE 4 DE 10 ANS, ENTRE AMUSEMENT & APPRENTISSAGE
INFORMATION & INSCRIPTION (80€) : +32 499 896 960 OU JEUNES@UNIONBEYNOISE.BE
ADRESSE ECOLE JEAN XXIII : CITE COWETTE, 18 - 4610 BEYNE HEUSAY





























STAGE HAND
STAGE HAND
STAGE HAND



TARIF AVEC ASSURANCES & COLLATIONS
80€

STAGE HANDBALL & MULTISPORTS



GARDERIE
MATIN & SOIR
GRATUITE!



POUR ENFANTS DE 5 À 11 ANS

Encadrement par des diplômés en éducation physique
Répartition en 3 groupes selon le niveau d'aptitude
Paiement sur compte BE74 1030 1178 9107

18 AOÛT - 22 AOÛT 25

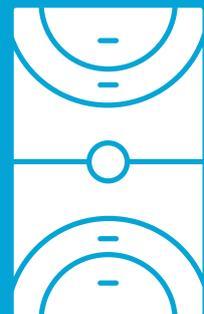
INSCRIPTIONS: THIERRY DUBUC
0474 22 90 96 THIERRY.DUBUC@GMAIL.COM

HALL SPORTIF SPRIMONT

TRANSFERTS / RENONCIATIONS TRANSFERTS

Les documents relatifs aux transferts et aux renoncations de transfert sont disponibles sur notre site internet:

<https://www.handballbelgium.be/index.php/lfh/documents-utiles/>



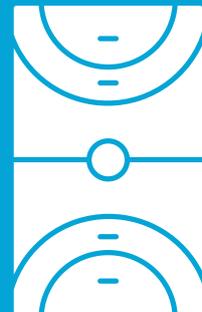
Encadrement des jeunes : les ministres serrent la vis

Depuis 2024, il est obligatoire pour tous les encadrants de mineurs de présenter un extrait de casier judiciaire vierge. Cette mesure vise à protéger les enfants contre les atteintes à leur intégrité physique et morale. Cependant, cette règle n'est pas encore systématiquement appliquée dans tous les clubs sportifs.

Points clés pour les clubs sportifs :

- **Obligation légale** : Tous les encadrants de mineurs doivent fournir un extrait de casier judiciaire vierge.
- **Application variable** : Certains clubs et associations ne sont pas encore au courant de cette obligation ou ne l'appliquent pas systématiquement.
- **Défis pour les petites structures** : Les petites associations et clubs sportifs rencontrent des difficultés à se conformer à cette obligation en raison du manque de personnel et de la méconnaissance des règles.
- **Importance de la vigilance** : Bien que la vérification du casier judiciaire ne garantisse pas totalement l'absence de risques, elle est une précaution nécessaire.
- **Impact sur le bénévolat** : Les nouvelles exigences peuvent décourager certains bénévoles, mais elles sont essentielles pour assurer la sécurité des enfants.

Les ministres Jacqueline Galant et Valérie Lesclinier souhaitent harmoniser et intensifier les vérifications pour garantir un encadrement sûr et de qualité. Les clubs sportifs doivent donc se conformer à cette obligation légale pour protéger les jeunes et maintenir un environnement sécurisé.



Pour se conformer aux nouvelles obligations légales concernant la vérification du casier judiciaire des encadrants de mineurs, voici quelques étapes que les clubs sportifs peuvent suivre :

1. Informer et sensibiliser :

- Communiquez clairement les nouvelles exigences à tous les membres du club, y compris les encadrants, les bénévoles et les parents.
- Expliquez l'importance de ces mesures pour la sécurité des enfants.

2. Mettre en place des procédures :

- Établissez une procédure claire pour la collecte et la vérification des extraits de casier judiciaire.
- Désignez une personne responsable de cette tâche au sein du club.

3. Faciliter les démarches administratives :

- Aidez les encadrants à obtenir leur extrait de casier judiciaire en leur fournissant les informations nécessaires (où et comment faire la demande).
- Rappelez que ce document peut être demandé gratuitement à la commune.

4. Former et accompagner les encadrants :

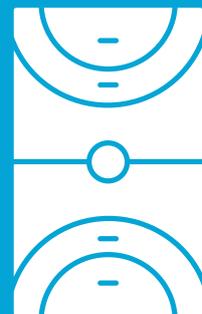
- Proposez des formations sur les règles et les bonnes pratiques en matière de protection des enfants.
- Encouragez les encadrants à signer un code de conduite ou un engagement de qualité.

5. Encourager le bénévolat responsable :

- Sensibilisez les bénévoles à l'importance de ces mesures pour la sécurité des enfants.
- Créez un environnement accueillant et soutenant pour les bénévoles afin de ne pas les décourager.

En suivant ces étapes, les clubs sportifs pourront mieux se préparer et se conformer aux obligations légales, tout en assurant un environnement sûr et sécurisé pour les jeunes sportifs. Le modèle concerné de l'extrait du casier judiciaire est le 596-2 (voir copie ci-dessous).

Le secrétariat de la Ligue Francophone de Handball se tient à votre disposition pour vous assister sur cette thématique.



EXTRAIT CASIER JUDICIAIRE: MODELE 596-2

Demande d'obtention d'un extrait du casier judiciaire

(ARRÊTÉ ROYAL DU 21 NOVEMBRE 2016 FIXANT LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES
EXTRAITS DE CASIER JUDICIAIRE AUX PARTICULIERS)

Il convient que ce formulaire soit complété par le destinataire final (l'employeur, l'organisation,...) et soit ensuite soumis par le demandeur (le particulier) auprès de l'administration communale de son domicile en Belgique. Une fois l'extrait délivré, il convient que ce formulaire soit signé par l'administration communale, avec mention de la date de délivrance du type d'extrait renseigné et transmis au demandeur, avec l'extrait.

Le soussigné,[nom + prénom],
dans sa qualité de représentant légal de

.....
..... [nom du destinataire final],

établi à

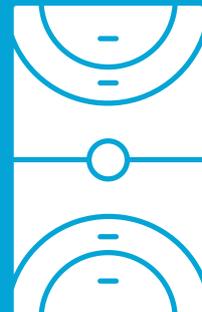
.....
.....[adresse],

déclare par la présente que Madame / Monsieur

.....
..... [nom + prénom du demandeur]

doit soumettre un extrait du casier judiciaire modèle (*n'indiquer qu'une possibilité*) :

- **596-1 : modèle destiné à l'exercice d'une activité réglementée (art. 596, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle)**
 - 596.1 – 1 : distillerie / fabrique de liqueurs (exploitation d'une –)
 - 596.1 – 2 : affrètement fluvial (direction / cadre du personnel technique)
 - 596.1 – 3 : agence de voyages
 - 596.1. – 4 : agent immobilier
 - 596.1 – 5A : armes : licence (particuliers)
 - 596.1 – 5B : armes : agrément (armuriers / intermédiaires)
 - 596.1 – 6 : assurances : administrateur / directeur / gérant / mandataire
 - 596.1 – 7 : auto-école (personnel d'une –)
 - 596.1 – 8 : débit de boissons fermentées / débit de boissons spiritueuses
 - 596.1 – 9 : camping (exploitation)
 - 596.1 – 10 : chasse

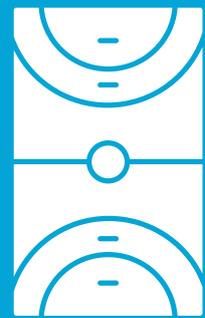


- 596.1 – 11 : détective privé
- 596.1 – 12 : élections
- 596.1 – 13 : entrepreneur de travaux (agrération)
- 596.1 – 14 : établissement de crédit (gérant / administrateur / membre comité direction / directeur)
- 596.1 – 15 : garde champêtre particulier
- 596.1 – 16 : gardien de la paix
- 596.1 – 17 : hôtelier (hébergement touristique)
- 596.1 – 18 : intermédiaire de crédit à la consommation (administrateur / gérant / directeur)
- 596.1 – 19 : invention (brevet)
- 596.1 – 20 : nature (conservation de la –)
- 596.1 – 21 : oiseaux (agrément)
- 596.1 – 22 : pêche (autorisation)
- 596.1 – 23 : comptable / profession fiscale
- 596.1 – 24 : réviseur d'entreprise
- 596.1 – 25 : fonds communs de placement (administrateur / directeur / fondé de pouvoir / commissaire)
- 596.1 – 26 : steward (football)
- 596.1 – 27 : taxi (exploitant)
- 596.1 – 28 : taxi (chauffeur)
- 596.1 – 29 : transport de marchandises (courtier / commissionnaire-expéditeur)
- 596.1 – 30 : transport de choses (entrepreneur)
- 596.1 – 31 : transport de personnes (entrepreneur)
- 596.1 – 32 : marchés publics
- 596.1 – 33 : fonctionnaire 'SAC'
- 596.1 – 34 : sécurité / gardiennage (dirigeant entreprise gardiennage (formation))
- 596.1 – 35 : sécurité / gardiennage (agent de gardiennage/accompagnant véhicules exceptionnels (formation))
- 596.1 – 36 : stupéfiants / psychotropes : autorisation

○ **596-2 : modèle destiné à l'exercice d'une activité impliquant des contacts avec des mineurs (art. 596, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle)**

○ **596 BIS : modèle destiné aux activités portuaires (art. 596bis du Code d'instruction criminelle)**

afin d'avoir accès au secteur d'activités auquel le demandeur souhaite adhérer sur la base du contenu de l'activité visée ou de la réglementation s'appliquant à cette activité.



Cet extrait ne peut avoir plus de.....
[durée de validité, minimum 1 mois] à la date de délivrance de l'extrait au destinataire final.

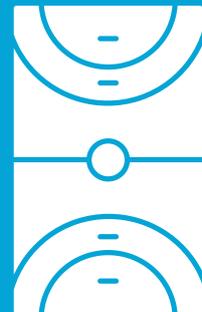
Fait à à la date du

Signature et / ou cachet du destinataire final (société ou organisation) ou de son représentant légal :

À COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE QUI DÉLIVRE L'EXTRAIT :

Le type d'extrait indiqué ci-dessus sur le présent formulaire a été délivré à la date du par l'administration communale de au demandeur susmentionné.

Signature de l'agent traitant (nom + prénom) + cachet de la commune :



Handballeurs: évaluez vos performances en participant à une étude scientifique!

Je me permets de vous contacter dans le cadre d'une **étude scientifique en kinésithérapie**, en collaboration avec des joueurs de handball, s'inscrivant dans le projet de recherche de ma thèse à l'**ULiège**.

Nous recherchons des clubs et des joueurs volontaires pour participer à des tests fonctionnels de lancer ainsi qu'à des tests isocinétiques de force musculaire.

L'objectif de cette étude est de mieux comprendre certains paramètres biomécaniques liés à la performance et à la prévention des blessures chez les handballeurs.

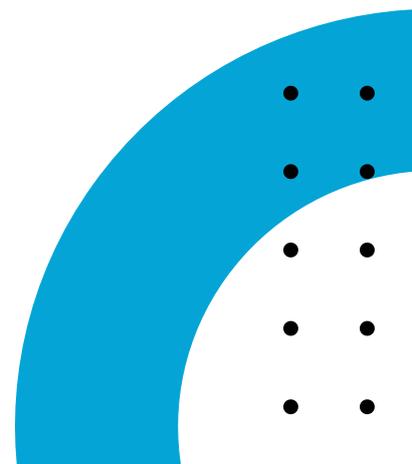
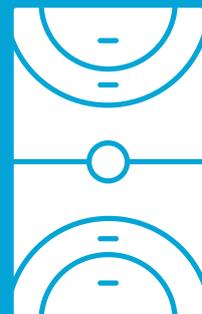
Vous trouverez à la page suivante une fiche d'information reprenant tous les détails pratiques et scientifiques de l'étude (objectifs, déroulement, conditions de participation, etc.).

Les tests sont gratuits et devraient durer environ deux heures par sujet.

Les données recueillies lors des tests seront transmises et **pourraient être utiles pour les joueurs/staffs à des fins de prévention ou d'optimisation des performances.**

En vous remerciant pour votre attention et votre collaboration,

Vincent Lacroix
Assistant - Doctorant kinésithérapie et réadaptation ULiège
Kinésithérapeute CHU Sart-Tilman
0497/10.28.49



L'Université de Liège (Département des Sciences de l'activité physique et de la réadaptation) et le CHU Sart-Tilman (Service de Médecine de l'Appareil Locomoteur) invitent les handballeurs à participer à une étude novatrice visant à explorer les relations entre la performance au lancer et la force musculaire de l'épaule. Cette recherche pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour l'optimisation des performances et la prévention des blessures dans ce sport exigeant.

Objectif de l'Étude

Notre équipe de chercheurs souhaite analyser en profondeur les liens entre vos capacités de lancer et la force isocinétique de votre épaule. Cette analyse permettra d'établir des corrélations essentielles pour améliorer les protocoles d'entraînement et réduire les risques de blessures chez les handballeurs de haut niveau.

Qui Peut Participer?

- Handballeurs droitiers de niveau régional ou national
- Âgés de 18 à 35 ans
- Pratique minimale de 2 à 3 fois par semaine depuis 3 ans
- Aucune douleur à l'épaule ayant entravé la pratique dans les 6 derniers mois
- Aucun antécédent chirurgical à l'épaule

Protocole de l'Étude

- Tests de lancer avec analyse de vitesse sur cible
- Évaluation biomécanique complète du mouvement
- Mesure isocinétique de la force des rotateurs internes et externes de l'épaule
- Durée totale de participation: maximum 4 heures

Avantages pour les Participants

- Bilan personnalisé de la force de votre épaule
- Analyse détaillée de votre technique de lancer
- Recommandations spécifiques pour optimiser vos performances
- Conseils experts pour la prévention des blessures

Lieu de l'Étude

Les tests se dérouleront dans deux sites complémentaires:

- Laboratoire d'analyse du mouvement de l'Université de Liège
- Centre Hospitalier Universitaire de Sart-Tilman - Service de Médecine de l'Appareil Locomoteur

Équipe de Recherche

Cette étude est menée par une équipe pluridisciplinaire d'experts en kinésithérapie et biomécanique:

- Pr. Bénédicte Forthomme
- Pr. Cédric Schwartz
- Vincent Lacroix
- Marnik Delfosse

Pour Participer ou Obtenir Plus d'Informations



Par Email

vincent.lacroix@uliege.be

marnik.delfosse@student.uliege.be



Par Téléphone

Vincent Lacroix: 0497/10.28.49

Marnik Delfosse: 0492/17.03.32



Sur Place

Laboratoire d'analyse du mouvement -
Service de Médecine de l'Appareil
Locomoteur

Université de Liège - CHU Sart-Tilman

Votre participation contribuera significativement à l'avancement des connaissances scientifiques dans le domaine de la kinésithérapie sportive et pourrait bénéficier à de nombreux athlètes à l'avenir. Rejoignez-nous dans cette démarche innovante pour comprendre et améliorer les performances dans le handball de haut niveau!



L'app fait passer votre carrière à la vitesse supérieure

Développez votre réseau et faites-vous remarquer !

Connexions mondiales: entrez en contact avec des joueurs, des entraîneurs et des recruteurs du monde entier.

Montrez vos compétences: téléchargez des vidéos, des statistiques et des informations clés (par exemple, le pied dominant).

Engagez-vous et apprenez: partagez des articles, commentez et interagissez avec d'autres sportifs.

Vérifié et sécurisé: pas de spam, pas de faux comptes. Chaque utilisateur est vérifié.

Sans publicité: contenu de qualité uniquement.

Quelles nouveautés ?

- Notification en temps réel-> pour ne manquer aucune opportunité
- Page profil retravaillée -> pour plus de clarté et de visibilité
- Optimisation de l'expérience -> pour plus de confort
- Paiement possible depuis l'application

This is a screenshot of the Opportunity Players app page on the Google Play store. At the top, there are navigation tabs for "Google Play", "Jeux", "Applications", "Livres", and "Enfants". The app title "Opportunity Players" is prominently displayed, along with the subtitle "Opportunity Players" and "Achats via l'appli". Below this, it shows "50+" downloads and "Accord parental" information. There are three main buttons: "Installer" (green), "Partager" (share icon), and "Ajouter à la liste de souhaits" (heart icon). To the right is the app's icon, which is a dark blue square with a white square inside, surrounded by a blue geometric pattern. Below the main content, there are five preview cards showing different app features: "N'ATTENDS PLUS D'ÊTRE VU MONTRE-TOI!", "PERSONNALISE ENTièrement TON PROFIL", "PARTAGE DES ANNONCES ET INTERAGIS AVEC LA COMMUNAUTÉ", "ENTRE TES CRITÈRES SPÉCIFIQUES EN FONCTION DE TON SPORT", and "ENTRE EN CONTACT AVEC DES JOUEURS DES ENTRAÎNEURS ET DES RECRUTEUR DU MONDE ENTIER". On the right side of the preview cards, there are sections for "Assistance de l'appli" and "Applications similaires", which lists "GoPlaces - Job Search Abroad Europe Language Jobs" and "UproW Settle Successful Services Ltd.".

DISPONIBLE POUR IPHONES & ANDROIDS

